Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 9 Décembre 2019

PUBLIE LE : 16 DEC. 2019

Délibération n°091219-4 : Rapport d'orientation budgétaire 2020

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Présents

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PECQ	Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

SI MONTE CRISTO / CS – 091219-4

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Fait à Marly-le-Roi, le 13/12/19

Transmis en Préfecture et affiché le 16/12/19

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

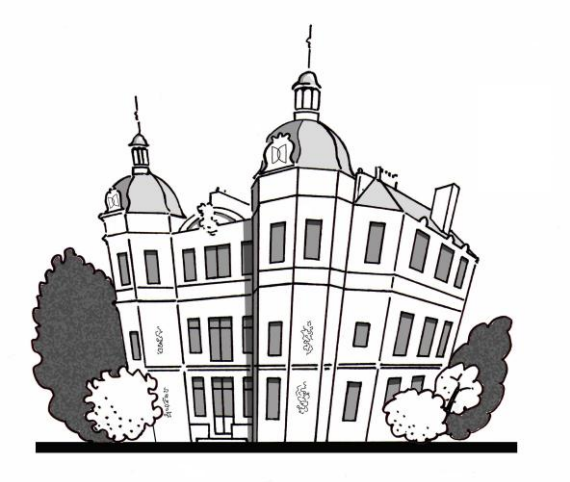

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

pour l'aménagement de la propriété de

MONTE CRISTO

Rapport d'orientation budgétaire

2020

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

SI MONTE CRISTO-CS/091219

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus en 2020), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire a pris comme principe une participation des communes équivalente à celle de l'exercice 2019 et la reprise anticipée des résultats 2019 permettant d'assurer l'équilibre budgétaire tout en évitant des appels à cotisation inutiles. N'étant pas envisagés, il n'est pas fait mention d'engagements pluriannuels.

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019 est estimé à 276 k€ alors qu'il s'établissait à 353 k€ en 2018.

En investissement, on évalue le déficit cumulé prévisionnel de l'exercice de l'ordre de 5 k€ en raison des dépenses liées à la mission d'étude et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc exécutée en 2019. Ce déficit sera soldé par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en 2020.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I - Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Etudes et travaux (205 k€)

En 2020, les études de restructuration du pavillon d'accueil et de réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc vont se poursuivre.

En 2019, les études de restructuration du pavillon d'accueil ont abouti à deux propositions et ont permis de déterminer un emplacement idéal pour le projet. Le parc étant classé, cette hypothèse doit toutefois être validée par la Direction Régionale de l'Action Culturelle qui doit émettre son avis après un rendez-vous prévu en janvier 2020. L'accord de la DRAC conditionne le lancement de la phase APD.

Les études menées en 2019 sur le parc poursuivent plusieurs objectifs. Il s'agit de comprendre le système hydraulique mis en place pour assurer au mieux son entretien et éviter la disparition de certaines sources présentes sur le site. Il s'agit également de prévoir et de concevoir le réaménagement paysager envisagé aux abords du château et autour du futur pavillon d'accueil ainsi que les aménagements pour rendre le parc accessible aux personnes handicapées. Une grande partie de ces études devraient se poursuivre en 2020 et devraient aboutir éventuellement au lancement des travaux.

b) Remboursement des emprunts (50 k€)

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élèvent à 50 k€ pour l'année 2020. Dans le détail, la part de l'emprunt souscrit en 2006 (dernière annuité en 2021) pour les travaux de la terrasse est de l'ordre 37 k€ et la part des emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031) est de l'ordre de 13 k€.

c) Autres dépenses d'investissement (12 k€)

Il est prévu l'achat du matériel numérique et informatique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement (4 k€), d'un objet d'art (2k€) et de matériels et mobiliers divers (6 k€).

d) Déficit d'investissement (4 k€)

A la fin de l'exercice 2018, il est constaté un déficit de la section d'investissement de l'ordre de 4 k€. En effet, le montant des dépenses engagées en 2019 a été supérieur à celui des recettes propres de la section.

2) Les recettes d'investissement

a) Le Fonds de Compensation de la TVA (6 k€)

Le syndicat va percevoir en 2020 le FCTVA sur les dépenses d'investissement faites en 2018.

b) Les autres recettes d'investissement (267 k€)

Il convient de prévoir l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (31 k€) afin de couvrir notamment le déficit de la section d'investissement constaté à la fin de l'exercice 2019. L'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (6 k€). Sous réserve que les travaux de réaménagement du pavillon d'accueil débutent en 2020, il est proposé de souscrire un emprunt de 193 K€ afin de couvrir les dépenses liées auxdits travaux. Il convient de préciser que le remboursement de l'emprunt serait alors différé et commencerait en 2022, 2021 étant la dernière année de versement de l'annuité de l'emprunt souscrit en 2006. Enfin, pour équilibrer la section d'investissement, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de l'ordre de 37 k€ complète les recettes de la section. Celui-ci pourra être réévalué en cours d'exercice selon les besoins.

II - Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (270 k€)

En 2020, l'effort de dynamisation des activités du Château se poursuit (33K€). Cette année, les visiteurs auront l'occasion de se voir proposer des animations enfants, des journées thématiques et musicales ainsi qu'un salon du livre jeunesse. Fortes de leur succès en 2019, les activités « escape game » et les visites théâtralisées les « meurtres au château », seront reconduites et de nouveaux scenarii seront proposés. La diversité de ces activités permet de toucher un public large et favorise ainsi l'entrée des recettes.

Tout comme en 2019, l'accent sera mis sur le développement du rayonnement extérieur du syndicat (56 k€) qui passe notamment par la réalisation et la diffusion de l'agenda culturel, les parutions et insertions publicitaires dans les magazines ou bien encore la publication sur les réseaux sociaux via une société de communication spécialisée. Cette année, afin de développer la boutique mais aussi de faire connaitre le Château, il sera proposé à la vente de nouveaux produits personnalisés.

Les dépenses liées aux contrats de maintenance sont en augmentation par rapport à l'exercice 2019 (+ 2 k€) en raison de la mise en place du contrat Cube pour la téléphonie et l'assistance

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

informatique. Il convient de préciser que des efforts ont été faits afin de réduire l'ouverture de crédits en fonctionnement général (achats de fournitures, matériels, frais de petite maintenance et de télécommunication). L'objectif est de compenser l'augmentation des crédits ouverts au chapitre 012, sans impacter les crédits destinés au développement des activités.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (352 k€)

L'année 2020 est marquée par des changements d'organisation assez importants qui impactent les charges de personnel :

- Jusqu'en avril 2019, le personnel permanent de l'équipe était composé d'un agent titulaire et d'un agent non-titulaire à temps plein ainsi que d'un agent non-titulaire à temps partiel 80 %. En octobre 2019, l'agent titulaire de catégorie C (parti fin avril) a été remplacé par un personnel détaché de la fonction publique d'Etat de catégorie A. Ce changement induit nécessairement une augmentation des dépenses, tant en rémunération principale des agents titulaires que sur les lignes relatives aux cotisations aux pensions civiles et militaires. En outre, un agent recruté sur contrat annualisé à 50 % viendra renforcer les équipes pour assurer l'accueil en haute saison ;
- La gestion externalisée de l'accueil, mise en place à partir de janvier 2020 (60 k€) permet de répondre aux difficultés de recrutement auxquelles était confronté le syndicat depuis le départ du gardien du Domaine. Le coût supplémentaire pour une telle prestation, par rapport à une gestion en régie, est estimée à 6,5 k€ par an ;
- La mutualisation des personnels des agents du Château de Monte Cristo et du Musée Promenade, menée depuis 2018, est effective à compter de janvier 2020 (74k€). L'enjeu est de permettre, à un coût maîtrisé, de faire bénéficier chaque établissement des compétences spécifiques des agents.
- Pour finir, la part de la masse salariale des services centraux des syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye à la charge du musée est imputée également au chapitre 012. Le montant payé par le syndicat reste stable par rapport à 2019 (40k€).

Compte-tenu de ces éléments, il est envisagé une augmentation du chapitre 012 de l'ordre de 100 k€. Il convient de préciser que cette augmentation est compensée par les sommes versées par les syndicats piscine et musée Promenade, en remboursement d'une partie des charges de personnel de la responsable administrative et financière (66 k€). Cette somme vient donc diminuer le montant des dépenses en charges de personnels. Par conséquent, l'augmentation réelle de ces charges entre 2019 et 2020 est de 34 k €.

c) Autres chapitres (92 k€)

Il s'agit notamment des indemnités des élus (9 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des intérêts des emprunts (4 k€), de la dotation aux amortissements (6 k€), d'une ouverture de crédits pour dépenses imprévues (20k€) et d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (37 k€).

Le disponible en section de fonctionnement est de 124 k€.

2) <u>Les recettes de fonctionnement</u>

a) *Produits des services et ventes diverses (215 k€)*

L'année 2019 confirme la tendance de 2018, année exceptionnelle, puisque les objectifs fixés au budget primitif 2019 ont été atteints en novembre. Cette situation résulte vraisemblablement de la qualité et de la diversité des activités et produits boutique proposés aux visiteurs, conjuguées aux efforts de communication réalisés par la gestionnaire de l'établissement.

Pour l'exercice 2020 l'ensemble des activités est maintenu voire renouvelé ce qui peut laisser présager une légère augmentation des recettes ou tout au moins un maintien. Par prudence, il est envisagé une prévision des recettes billetterie autour de 167 k€, soit 16k€ d'augmentation par rapport à 2019. Compte tenu des nouveautés proposées à la vente, il est envisagé un montant de recettes pour la boutique de l'ordre de 33 k€, soit 1k€ d'augmentation par rapport à 2019.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

Enfin, le syndicat perçoit une redevance de la Clinique de l'Europe au titre de l'occupation du parking (15 k€).

b) *La participation des communes (308 k€)*

Le rapport d'orientation budgétaire prend pour hypothèse le maintien de la participation des communes au même niveau par rapport à l'exercice 2019. Pour sa répartition entre les communes, c'est la population légale 2016 entrant en vigueur le 1er janvier 2020 (données de l'INSEE) qui sera prise en compte.

c) Excédent de fonctionnement cumulé (245 k€)

La prévision d'excédent de fonctionnement cumulé est inférieure à celle inscrite au budget 2019 (- 28 k€). Au vu du déficit de la section d'investissement, il est nécessaire de procéder à l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à de la section d'investissement. Avant cette affectation, l'excédent constaté était de l'ordre de 276 k€.

Pour finir, il est envisagé un solde de cet excédent de l'ordre de 245 k€ à la fin de l'exercice 2019, principalement en raison du financement, par la section de fonctionnement, de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

Rapport d'orientation budgétaire 2020 - Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de MONTE CRISTO

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion du domaine de Monte-Cristo est composé de trois communes :

- Le Port-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Pecq.

La population totale de ces trois communes est de 38 484 habitants (chiffres INSEE 2016).

Le syndicat intercommunal est un syndicat à vocation unique.

2) Les compétences du Syndicat

La mission du Syndicat intercommunal de Monte-Cristo est de préserver le domaine, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'évènements culturels.

L'ouverture du Château au public s'est faite suite à une campagne de travaux de 1990 à 1994.

Un espace d'accueil, une boutique, des parkings ont été créés et du personnel a été engagé afin d'assurer la vente de produits dérivés.
Depuis juillet 2019, les prestations d'accueil et de sécurité sont externalisées.
A compter de janvier 2020, les personnels permanents sont mutualisés dans leurs fonctions avec ceux du syndicat Musée Promenade.

Le domaine de Monte-Cristo ouvre à la visite en 1994 après une très vaste campagne de restauration touchant le château de Monte-Cristo dans son ensemble, le parc, ainsi que le système hydraulique des cascades.

En 2016, d'importants travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If ont été entrepris.

Le domaine de Monte-Cristo est situé dans la Ville du Port-Marly ; il est composé d'un parc de 3 hectares aménagé à l'anglaise avec des grottes, des cascades et des bassins ainsi que de monuments historiques : le château de Monte-Cristo, demeure d'Alexandre Dumas et le château d'If, cabinet de travail de l'écrivain.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

ROB 2019 - Annexe 2

ETAT DE LA DETTE 2018-2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Type de prêt (court ou long terme)**	**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**													
		Organisme prêteur	**Durée**	**Date de signature**	**Date d'émission ou date de mobilisation**	**Date du premier remboursement**	**Nominal €**	**Type de taux d'intérêt**	**Index**	**Taux**	**31/12/2019**	**31/12/2020**	**31/12/2021**	**31/12/2022**	**31/12/2023**
01-Monte Cristo	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	25/08/2006	25/08/2006	25/01/2007	450 000,00	F	-	4,10%	74 998,00	38 252,29	-	-	-
726592 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	-	1,95%	79 199,77	72 992,72	66 664,04	60 211,34	53 632,20
833442 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	26/05/2016	09/12/2016	19/02/2017	100 000,00	F	-	1,55%	81 034,46	74 137,90	67 241,34	60 344,78	53 448,22
Estimations	LT		15			2022	193 000,00	F				193 000,00	193 000,00	178 703,72	164 407,44
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							**843 000,00**				**235 232,23**	**378 382,91**	**326 905,38**	**299 259,84**	**271 487,86**
Total général							**843 000,00**				**235 232,23**	**378 382,91**	**326 905,38**	**299 259,84**	**271 487,86**